	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-102

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<i>N° 2024-102</i>

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat dans le cadre de la mise en œuvre de la maison sport santé métropolitaine -
Décision - Autorisation**

Madame Josiane ZAMBON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte : la Maison Sport Santé métropolitaine

Le projet de Maison Sport Santé (MSS) métropolitaine est porté conjointement par Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat. Il est issu du travail mené dans le cadre de l'action n°8 du contrat local de santé (CLS) métropolitain intitulée « Favoriser l'activité physique et lutter contre la sédentarité » et s'appuie sur les stratégies nationales et régionales du sport santé et bien-être. La MSS a pour objectif d'accueillir, informer, évaluer et orienter toute personne souhaitant reprendre, pratiquer ou développer une activité physique et sportive afin de maintenir ou améliorer sa santé et son bien-être, quel que soit son âge et son état de santé ou de fragilité. Ce dispositif mobilise les professionnels de santé et du sport pour un accompagnement personnalisé.

Le siège de la MSS est hébergé par l'Hôpital Suburbain du Bouscat en tant que centre ressource d'activité physique adaptée via la mise à disposition d'un plateau technique et de professionnels de santé. C'est également un lieu actif de sensibilisation et de formation des professionnels de santé, partenaires associatifs et institutionnels pour promouvoir la pratique de l'activité physique adaptée. En complément, la MSS s'appuie sur le déploiement d'antennes dans les communes volontaires de la métropole, de manière à offrir un service au plus près de la population. Le coordinateur de la MSS, recruté en juin 2021, assure l'interface entre le siège et les antennes communales.

Une charte permet d'acter l'engagement mutuel de l'antenne, de l'Hôpital Suburbain du Bouscat et de Bordeaux Métropole pour assurer le déploiement conjoint de la MSS métropolitaine. Les communes contribuent de facto à la gouvernance de la MSS. A ce jour, six communes se sont engagées par la signature de la charte (Bègles, Cenon, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin de Médoc, Ambarès-et-Lagrave, Eysines) et des réflexions sont en cours sur quelques communes supplémentaires.

II. La convention de partenariat

Une première convention de partenariat a été établie pour l'année 2023 et il convient désormais de la renouveler. A cette occasion, il a été convenu entre Bordeaux Métropole et l'hôpital suburbain du Bouscat d'en faire évoluer les modalités financières et ce afin de pérenniser l'activité de ce dispositif au service du territoire métropolitain.

Une convention est établie entre les deux parties, afin d'acter les modalités pratiques et financières du partenariat entre l'Hôpital Suburbain du Bouscat et Bordeaux Métropole pour

la mise en œuvre de la MSS et l'appui au déploiement des antennes communales. Cette convention précise les modalités de réalisation et de suivi du projet, ainsi que les modalités de financement de la part de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) du 21 juillet 2009, article L1434-17 relatif à la création des contrats locaux de santé, visant à mettre en cohérence le projet régional de santé et les démarches locales ;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L1311-1, L1434-2, L1434-9, L.1434-10, L6327-2, modifiés par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 pour la modernisation de notre système de santé, relatifs à la mise en œuvre du plan régional de santé via les contrats locaux de santé ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales, article L5217-2, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 – art.11, élargissant les compétences des métropoles, en particulier en matière de politique de la ville et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/50 du 25 janvier 2019 autorisant le Président à signer le plan d'action du contrat local de santé métropolitain ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE le Contrat local de santé à travers la Maison Sport Santé assure la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et lutte contre la sédentarité ;

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Hôpital Suburbain du Bouscat ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de partenariat et ses éventuels avenants ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et documents nécessaires au bon fonctionnement de la Maison Sport Santé Bordeaux Métropole ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame JUSTOME

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Josiane ZAMBON</p>
---	--